

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 007-210702601-20260330-D\_202604\_9-DE

SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST LAGER BRESSAC**

**Séance du : 20.03.2026**

**Date de la convocation 16.03.2026**

**Date d'affichage 23.03.2026**

**Objet de la Délibération : Commission Communale des Impôts directs**

**Délibération 9-2026**

*L'an deux mil vingt-six et le vingt mars A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de L. BARDINE*

*Présents : REYNIER C. / RIOU J. / CHEVAT L. / TEILHAS-BALME V. / GRANDJEAN L. / VINSON C. / GUILHON J. / SOWAMBER B. / PAGANELLI C. / GAYTE F. / BERNARD A. / FAURE D. / BACONNIER J. / BERDIEL J.*

*A été nommé secrétaire de séance : BERDIEL J.*

<i>Afférents au Conseil Municipal</i>	<i>En Exercice</i>	<i>Qui ont pris part à la délibération</i>
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>

La Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune.

Monsieur le Maire expose qu'après le renouvellement général du Conseil Municipal, il doit être procédé à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID) qui comprend, outre le maire ou un adjoint qui en assure la Présidence, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité arrête, comme suit, la liste des contribuables proposés au choix de Monsieur le Directeur des Finances Publiques de l'Ardèche pour la formation de la Commission Communale des Impôts Directs.

Président : M. Luc BARDINE, maire

<b>Commissaires titulaires</b>	<b>Commissaires suppléants</b>
GRANDJEAN Laetitia	VINCENT Josette
BERNARD Alain	LEOUZON Pierre
PAGANELLI Claire	ROUSSON Ludovic
SOWAMBER Benjamin	PELLEGRIN Rachel
TEILHAS-BALME Valérie	GUILHON Johan
BUREL Jean-Claude	THEOULE Alain
FAURE Didier	COUZINET Michel
LIMOUSIN Yves	PICARD Virginie
ASCARI Sylvain	CHAREYRE Sandrine
FAURE Christine	VERNET Nicolas
BENOIT Myriam	ROMESTANT Eric
CHAPEL Anaïs	DE BECKER Sarah

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

**Exécution de la délibération :**

(articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 27.03.2026

Enregistrée à la préfecture de l'Ardèche

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Le maire,